

Société / Faits divers / Justice

SARRE Sécurité

Police : des patrouilles franco-allemandes anti-Covid à Sarrebruck

Claude DI GIACOMO



Une patrouille de police franco-allemande déployée à Sarrebruck dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie. Photo RL /Claude DI GIACOMO

Face à l'influx important de chalands français à Sarrebruck, les deux pays ont décidé de multiplier les contrôles de police. Jusqu'aux fêtes de fin d'année, des patrouilles franco-allemandes sont déployées afin de vérifier la bonne pratique des gestes barrière.

Samedi 5 décembre, la police de Sarrebruck a comptabilisé 60 000 personnes dans les rues de la ville de Sarre. Cette population de chalands était essentiellement concentrée dans le centre-ville.

Si les bars et restaurants sont fermés depuis le 2 décembre, les magasins sont ouverts. Et même si le marché de Noël a été annulé, des stands ont ouvert dans des chalets sur Sankt Johanner Markt et tout le long de la longue rue piétonne qui remonte jusqu'à la Europa Galerie, à Sarrebruck.

De quoi attirer de nombreux promeneurs, mais surtout de quoi inquiéter les autorités allemandes qui ont décidé de multiplier les contrôles dans cette zone où le port du masque est obligatoire. Les présidents des régions frontalières des deux pays ont choisi de mettre en place des patrouilles de police commune qui contrôleront également les moyens de transport, surtout dans le tram, cela jusqu'à la fin de l'année.

• « Cette mission est avant tout préventive »

« Il est important d'avoir le soutien de la police française, car il y a beaucoup de frontaliers qui viennent à Sarrebruck, surtout le samedi. Au moment des contrôles, c'est bien qu'ils soient présents », assure Helmut Berg, officier au commissariat de police implanté Karcherstrasse.

Cette coopération est rendue possible depuis l'accord de Schengen signé en 1985. « Nous venons chaque année, notamment lorsqu'il y a des événements importants à Sarrebruck », témoigne Suzanne, policière depuis 1982, actuellement en poste à Sarreguemines.

Elle est venue avec Alain, également un ancien de la Grande maison, détaché du commissariat de Forbach pour cette journée. « Cette mission est avant tout préventive car de toute façon, comme nous sommes en Allemagne, nous ne pouvons pas verbaliser », note Alain.

En revanche, la police allemande ne se gênera pas pour vous appliquer une amende de 50 € si vous récidivez dans le non-port du masque. « Nous donnons d'abord un avertissement. Ensuite, si la personne est de nouveau contrôlée sans le masque, c'est 50 € puis 100 €», assure Helmut Berg. Et non, il n'est pas interdit d'aller à Sarrebruck... à condition d'avoir son autorisation de sortie dûment remplie si vous êtes frontalier.



En matière de masque, les policiers allemands sont mieux dotés que leurs homologues français. Les masques ont le logo de la Polizei. Photo RL /Claude DI GIACOMO



Le port du masque est obligatoire en zone piétonne. En cas de non-respect l'amende est de 50 €. Photo Claude DI GIACOMO



Le contrôle, c'est avant tout de la prévention en discutant avec les promeneurs qui auraient oublié de mettre le masque. Photo RL /Claude DI GIACOMO